

Votez pour sauvegarder votre protection sociale

À partir du 21 juin, 267 815 assurés de la Caisse d'assurance maladie des Industries électrique et gazière (Camieg), actifs et pensionnés, éliront leurs représentants qui siègeront au conseil d'administration. Un vote crucial pour assurer la pérennité de ce régime spécial et amplifier l'amélioration des prestations, rappelle Gilles Canqueteau, président de la Camieg.

Quels sont les enjeux des prochaines élections de la Camieg ?

Gilles Canqueteau : D'abord, la pérennité de notre régime spécial sur lequel le danger plane toujours. Car certains acteurs du régime ne souhaitent pas sa survie ou rêvent d'une Sécu de base, minimaliste, complétée par une assurance santé dont le pilotage serait assuré principalement par l'employeur. C'est une posture purement idéologique qui fait fi de toute logique économique et sociale. Ensuite, il s'agit de faire progresser notre régime spécial, poursuivre l'amélioration des prestations et la qualité de service, et lui redonner les moyens nécessaires à son fonctionnement, en particulier l'accueil physique pour les plus fragiles et les victimes de la fracture numérique.

Quelle est la singularité de la gestion de la Camieg ?

G.C. : C'est l'assuré qui décide qui va le représenter. Les représentants syndicaux en assurent la gestion. Ils sont élus sur un programme bien défini, par les 267 815 votants actifs et pensionnés. C'est une véritable élection démocratique (tous les 6 ans). Contrairement à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), gérée par une commission paritaire, les employeurs ne participent pas à la gestion de la Camieg. Néanmoins, le pouvoir de la tutelle est extrêmement puissant, puisque le ministère des Solidarités et de la Santé, et celui de l'Économie et des Finances peuvent invalider les décisions du conseil d'administration.

Toutefois, même si nous avons enregistré quelques reculs, nous avons obtenu aussi plusieurs victoires : la reconnaissance de la Camieg auprès des assurés et des professionnels de santé, l'amélioration des niveaux de garanties à cinq reprises (pour un total de 235 millions d'euros depuis sa création), le développement de notre politique de santé et dernièrement, la reprise de l'accueil téléphonique auparavant délégué au régime général.



Gilles Canqueteau, président de la Camieg

La Camieg affiche un équilibre financier depuis de nombreuses années. Est-ce le signe

d'une excellente gestion ou celui d'un taux de cotisations trop élevé ?

G.C. : Depuis 14 ans, la Camieg est à l'équilibre. Elle a même constitué des réserves financières. Nous avons fait la preuve que nous savons gérer efficacement, au service d'une véritable solidarité intergénérationnelle. Le coût de gestion de la Camieg (régime de base et part complémentaire) s'élève à 4 % quand celui d'une complémentaire classique est de l'ordre de 20 %. La stabilité financière de la Camieg est garantie jusqu'en 2035 tout en prenant en compte la baisse constante des effectifs salariés qui est de 1 % par an.

Une baisse des cotisations de la Camieg est effective depuis janvier. Pour autant, vous n'y êtes pas très favorable. Expliquez-nous...

G.C. : C'est un compromis, mais c'est loin d'être la meilleure solution. Bien sûr il faut rechercher le bon équilibre entre garanties et cotisations, mais surtout regarder le problème

dans son ensemble. En diminuant les cotisations Camieg, on la prive de moyens et on limite du coup sa capacité de remboursement, renforçant la nécessité d'assurances complémentaires. Le reste à charge est reporté sur celles-ci qui coûtent beaucoup plus cher aux assurés. Nous préconisons plutôt une meilleure prise en charge des frais médicaux par la Camieg. Nous considérons que tout ce qui relève de la Sécurité sociale devrait être remboursé par elle. Il vaut donc mieux cotiser pour la Camieg plutôt que pour une assurance complémentaire mutualiste plus onéreuse. Pour exemple : sur un volume de 10 euros à rembourser, les frais de fonctionnement de la Camieg s'élèvent à 0,40 euro, quand ceux de la complémentaire montent à 5 euros. Nous sommes plus efficaces qu'une assurance santé. Bref, pour le même euro remboursé, il faut 50 % de cotisations en plus qu'à la Camieg.

La Camieg a constitué des réserves importantes, dont une partie a été une nouvelle fois reversée au régime général au titre de la solidarité nationale. Vous êtes circonspect concernant ces excédents, éclairez-nous...

G.C. : 175 millions d'euros ont été effectivement préemptés et reversés au régime général de la Sécurité sociale au titre de la solidarité inter-régimes. Mais, il ne s'agit en aucun cas de solidarité; les excédents relèvent d'une stratégie du gouvernement. Ces réserves se sont constituées du fait de leurs refus systématiques depuis des années, d'avoir une discussion de fond sur le niveau des remboursements et sur les moyens donnés à notre caisse pour assurer la totalité de ses missions. Si la Camieg permettait de couvrir les dépenses dans de meilleures proportions, nous n'aurions pas été contraints de les compenser par une couverture supplémentaire pour les actifs (CSM) et pour les retraités (CSMR). De plus, la CSM est considérée comme un avantage en nature par l'État, donc imposable. Ses salariés adhérents sont imposés sur la part employeur ce qui génère un surcoût de 80 à 150 euros par an pour un salaire moyen. C'est une forme d'impôt déguisé. Les excédents de la Camieg intéressent aussi vivement l'État, car ils apparaissent dans les comptes de l'Europe, et viennent en déduction de la dette sociale. Le coût de la taxe Covid payée par les électriciens et gaziers est 26 fois supérieur au reste de la population, ce qui remet en cause l'égalité de traitement des citoyens devant l'impôt.



Sur quel type de prestations pourriez-vous obtenir des améliorations ?

G.C. : Ces dernières années, nous avons obtenu des augmentations significatives concernant la prise en charge de l'optique, du dentaire et des prothèses auditives pour un volume global de 235 millions d'euros. Toutefois, nous n'avons pas encore obtenu satisfaction sur les montures. Aujourd'hui, nous négocions pour obtenir un meilleur remboursement des fauteuils pour les personnes handicapées, des prothèses, des orthèses et de tout le petit matériel médical.

La Camieg va-t-elle poursuivre ses actions de prévention organisées avec les CMCAS ?

G.C. : Nous développerons notre politique de prévention et d'éducation à la santé notamment auprès des étudiants. 900 actions de prévention sont organisées chaque année, avec près de 10 000 participants pour un budget de 570 000 euros, sur des thématiques variées comme les maladies cardio-vasculaires, la nutrition, l'activité physique, le sommeil... En 2021, nous mettrons l'accent sur la santé psychique.

• **Propos recueillis par Marie-Line Vitu**

La Camieg s'emploie à obtenir un meilleur remboursement des orthèses.

EN JUIN, TOUS AUX URNES

Les élections de la Camieg se dérouleront du 21 juin, 8 heures, au 24 juin, midi, par vote électronique pour les salariés. Les pensionnés voteront par correspondance avec une date d'envoi limite au 11 juin (le cachet de la poste faisant foi). 267 815 électeurs choisiront leurs représentants au conseil d'administration. En 2019, 56 % des électeurs s'étaient exprimés.